

## Aide-mémoire « Assistanat au cabinet médical » du canton de Berne

Toutes les indications se rapportent à une activité à temps plein.

<b>Objectifs de la journée d'essai</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Prise de contact mutuelle</li><li>- Façon de travailler, le courant passe-t-il ?</li><li>- Vacances et absences prévues</li><li>- Remplacements</li><li>- Déroulement de l'assistanat, degrés de supervision</li><li>- Première discussion des objectifs de formation et des attentes réciproques</li></ul>
<b>Objectifs d'apprentissage</b>	Formulation écrite, conjointement avec le médecin-assistant <sup>a</sup> , avant le début de l'assistanat (contrat de formation)
<b>Temps de travail hebdomadaire</b>	Au maximum 50 heures Compensation des heures supplémentaires par des congés
<b>Vacances</b>	2,08 jours de travail par mois (soit 5 semaines par an)
<b>Gardes de weekend</b>	Au maximum 1 fois tous les 2 mois, non comptées dans le temps de travail
<b>Service de garde et d'urgence</b>	<b><i>Le médecin-assistant au cabinet médical n'est pas autorisé à faire des gardes seul.</i></b>
<b>Service de piquet</b>	Entièrement compté dans le temps de travail
<b>Consultations</b>	En moyenne au moins 50 consultations par semaine par le praticien formateur
<b>Enseignement / discussion de cas</b>	Au moins 4 heures par semaine par le praticien formateur
<b>Entretiens d'évaluation</b>	Entretiens mensuels d'évaluation et consignation des accords conclus dans un procès-verbal
<b>Remplacements</b>	4 semaines tous les 6 mois, au maximum, avec un engagement à 100% Pas possibles durant le premier mois et la dernière semaine de l'assistanat <b><i>Le médecin-assistant doit toujours pouvoir s'adresser à un généraliste en cas de problème.</i></b>
<b>Evaluation de la prestation</b>	A la fin de l'assistanat au moyen : <ul style="list-style-type: none"><li>- du certificat de l'ISFM</li><li>- du protocole d'évaluation de l'ISFM</li></ul>
<b>Evaluation</b>	A la fin de l'assistanat, enquête individuelle au moyen d'un questionnaire à l'intention de la direction du programme

Lieu, Date:

---

Médecin-assistant:

---

Praticien formateur:

---

<sup>a</sup> Le masculin désigne les personnes des deux sexes.